

DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE

DECISION DU 01/09/2025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE LA DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

L'AGENT COMPTABLE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE PAR INTERIM,

Vu le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision n°3 du 27 mars 2025 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu l'arrêté de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et de la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, en date du 14 août 2025 portant nomination de Madame Agnès VEILLON, agent comptable par intérim de l'Etablissement national des invalides de la marine à compter du 1^{er} septembre 2025;

Par acte sous seing privé, j'ai, avec l'agrément du directeur de l'établissement, donné mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, aux personnes ci-dessous mentionnées et dans les limites indiquées.

Vous trouverez, en regard des noms de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

1. DELEGATIONS GENERALES:

Signature et paraphes

a) Monsieur Josselin NEYROLLES, Fondé de pouvoir pour la partie maitrise des risques, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités.

b) Madame Ndeye Fatou SENE, Fondé de pouvoir, responsable du Département Comptabilité et Analyse Financière (DCAF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès VEILLON, agent comptable par

responsabilités, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès VEILLON, agent comptable par intérim de l'Etablissement, de Monsieur Josselin NEYROLLES, Fondé de pouvoir, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), et de Madame Cécilia VERDURE épouse CREPIN, responsable du Département Recouvrement, Abus, Fautes et Fraudes (DRAFF), de les suppléer dans l'exercice de leurs fonctions et de signer, seule ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

c) Madame Cécilia VERDURE épouse CREPIN, responsable du Département Recouvrement, Abus, Fautes et Fraudes (DRAFF), et, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès VEILLON, agent comptable par intérim de l'Etablissement, de Madame Ndeye Fatou SENE, Fondé de pouvoir, et responsable du Département Comptabilité et Analyse Financière (DCAF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités.

absente

2. DELEGATIONS SPECIALES

Département Comptabilité et Analyse Financière

Pôle Comptabilité

Signatures et paraphes

a) Madame Laurence ROY, responsable du Pôle Comptabilité, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels.

En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Laurence ROY reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant. signé

Mission Analyse Financière

Signatures et paraphes

b) Madame Sophie FLAURAUD, référente technique de la mission analyse financière, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du département dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels. En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Sophie FLAURAUD reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.

signé

Département Maitrise des Risques

Pôle Contrôle des Prestations

Signatures et paraphes

a)	Madame Soizic KERGOSIEN, responsable du Pôle Contrôle des Prestations de Santé, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions dans la limite du seuil de délégation établi à 40 000 euros. En l'absence de Monsieur Josselin NEYROLLES, Madame Soizic KERGOSIEN reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	signé
b)	Madame Nicole THERSIQUEL, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 20 000 euros. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soizic KERGOSIEN, Madame Nicole THERSIQUEL, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 40 000 euros.	signé
c)	Madame Odile SIVY, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
d)	Madame Julie LE DRIAN, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé

e)	Madame Guarance CARTURAN, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
f)	Madame Corinne VILLETTE, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
g)	Madame Céline PIERRE, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
h)	Madame Laëtitia LE PABIC, contrôleuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	absente

Pôle Contrôle des Prestations Retraite

Signatures et paraphes

a)	Madame Véronique LANGLOIS, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 60 000 euros.	signé
a)	Monsieur Joël GROT, contrôleur des prestations reçoit	abcont
	mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	absent
a)	Madame Brigitte DERVILY, contrôleuse des prestations, reçoit mandat de signer les documents	signé
	relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	

DEPARTEMENT RECOUVREMENT, ABUS, FAUTES ET FRAUDES

Pôle recouvrement

Signatures et paraphes

a)	Madame July ANGLY, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	signé
b)	Madame Sandrine HOGUIN, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	signé
c)	Madame Géraldine MARCHIX, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les notifications d'imputation d'excédent de versement.	signé
- 15	I	
d)	Madame Sophie PELEE DE SAINT MAURICE, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	absente
f)	Madame Sophie PROVOST, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	signé

Pôle Abus, Fautes et Fraudes

		Signatures et paraphes
a)	Madame Anaïs PICARD, responsable du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle.	signé
b)	Monsieur Arnaud PELE, technicien au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer: - Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale, - Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros, - Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros, - Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros,	signé
c)	Madame Sabrina ANGER, technicienne au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer: - Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale, - Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros, - Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros, - Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros.	signé

La présente délégation annule et remplace toutes les délégations précédentes, à compter du 1^{er} septembre 2025.

A Périgny, le 1^{er} septembre 2025

L'agent comptable,

signé

Agnès VEILLON

Copie pour information au Directeur transmise le : 1^{er} septembre 2025 Publication faite le : 1^{er} septembre 2025 (Signature du Directeur)

signé